



Calcul de l'indemnité de congés payés pour les salariés

Le salaire « moyen » perçu par le salarié est comparé au salaire théorique que l'agent aurait touché s'il avait travaillé. Le montant de l'indemnité est alors le montant le plus élevé.

Le salaire moyen est égal au dixième de la rémunération totale brute au cours de la période de référence (*1^{er} janvier-31 décembre*).

Le salaire théorique est celui que le salarié aurait perçu pendant la période de congés s'il avait continué à travailler.



Calcul de l'indemnité de congés payés pour les salariés

A La Poste, le calcul le plus favorable est réalisé après un an, puisqu'il convient d'attendre de connaître la rémunération totale (*heures supplémentaires, primes, etc.*).

L'année N, il est versé une somme équivalente au salaire.

L'année N+1 ce versement est comparé par rapport au 10^{ème} de la rémunération brute de l'année N.